

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Libérer les autorités du registre du commerce du paiement
d'émoluments pour les publications officielles faites dans la FO SC (Mo.
18.3744)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Libérer les autorités du registre du commerce du paiement d'émoluments pour les publications officielles faites dans la FOsc (Mo. 18.3744), 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

SHAB Schweizerisches Handelsamtsblatt

FOSC Feuille officielle du commerce

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

MOTION

DATUM: 16.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Depuis le 1er juillet 2018, les autorités cantonales du registre du commerce paient des émoluments supplémentaires pour les publications officielles dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Il s'agit d'un forfait de 15 francs suisses. Considérant que les cantons n'avaient pas été consultés, Daniel Fässler (pdc, AI) a déposé une motion qui demande au Conseil fédéral de **libérer les autorités du registre du commerce du paiement d'émoluments pour les publications officielles faites dans la FOSC**. Cette motion, reprise par Thomas Rechsteiner (pdc, AI), condamne le paiement d'émoluments au niveau cantonal, pour une application du droit fédéral.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a précisé que le paiement d'un émolument est prévu dans l'ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce, datant de 1954. En outre, il a mis en avant le principe de causalité pour justifier le paiement par les offices cantonaux. Le Conseil national a rejoint les arguments du Conseil fédéral et rejeté la motion par 110 voix contre 81. Le Groupe du Centre (26 voix pour; 3 contre) n'a pu compter que sur le soutien des 55 voix de l'UDC.¹

1) BO CN, 2020, p.1572